



LETTRE D'INTÉRÊT

Le 30 juillet 2019

Sollicitation : D410020002/A

Lettre d'intérêt – Dans le but de trouver des fournisseurs potentiels pour un approvisionnement concurrentiel traditionnel

L'Office des transports du Canada (l'Office) vous invite à répondre par écrit à la présente **lettre d'intérêt** :

Le but de cette lettre est de trouver une source de fournisseurs qualifiés qui sont capables et désireux de soumissionner pour répondre à un besoin de l'Office d'obtenir des données sur le transport par autobus et autocar au Canada, et ce, de la façon décrite ci-après.

Pour vous conformer à la présente lettre d'intérêt, votre réponse écrite doit être reçue à l'adresse courriel ci-dessous au plus tard le **14 août 2019, à 14 h (HAE)**. Les réponses pourraient ne pas être prises en considération par l'Office et être retournées sans être ouvertes au répondant.

Adresse de réponse :

otc.soumission-bid.cta@otc-cta.gc.ca

Les réponses transmises par télécopieur ou par tout autre moyen de transmission électronique, de même que les réponses orales, ne seront pas acceptées. Toutefois, des modifications aux réponses peuvent être soumises par courriel si elles sont reçues avant les date et heure limites de présentation des réponses.

Demandes de renseignements

Toutes les demandes de renseignements concernant cette lettre d'intérêt doivent être présentées à l'autorité contractante ci-dessous :

Bernadette Beaudoin
Office des transports du Canada
17^e étage, 15, rue Eddy, Gatineau (Québec), Canada
Téléphone : 819-953-8958
Courriel : Bernadette.beaudoin@otc-cta.gc.ca

Données sur le transport par autobus et autocar au Canada – Lettre d'intérêt

1. La présente lettre d'intérêt comprend les éléments décrits ci-dessous :

ÉLÉMENT	DESCRIPTION
Partie 1 : Lettre d'intérêt	Contient une description du but et des objectifs de l'Office, ainsi que des échéanciers relatifs à la présente lettre d'intérêt.
Partie 2 : Modèle de réponse	Décrit en détail les renseignements que l'Office souhaite obtenir.

2. On demande aux répondants d'indiquer clairement ce qui suit dans leur document de réponse :
 - **Numéro de sollicitation : D410020002/A**
 - **Nom du projet : Lettre d'intérêt**
 - **Date et heure limites : 14 août 2019, 14 h (HAE)**
 - **Nom et adresse du répondant**
3. Les réponses reçues après la date limite précisée pourraient ne pas être prises en considération, puisque l'échéancier de l'Office pourrait ne pas lui en laisser le temps. L'Office ne tiendra pas compte des réponses reçues après la date limite.
4. Les questions concernant la lettre d'intérêt **doivent** être soumises par écrit et ne peuvent être adressées qu'à l'agent de négociation des marchés nommé dans la lettre d'invitation. Les questions écrites des répondants doivent être reçues au plus tard le **11 août 2019**. L'Office peut répondre par écrit à toutes les questions reçues au plus tard à cette date au moyen d'un addenda ou d'un document de questions et réponses distribué par le site Web Achats et ventes à tous les répondants ayant obtenu une copie de la lettre d'intérêt.
5. Les répondants peuvent rédiger leur réponse dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada.
6. Les répondants peuvent modifier ou retirer leur réponse en tout temps avant les date et heure limites, soit par écrit, par télécopieur ou par courrier électronique.
7. Dans la mesure du possible, l'information demandée dans la lettre d'intérêt doit être présentée dans l'ordre indiqué dans la **Partie 2 : Modèle de réponse**.
8. L'Office décline toute responsabilité relativement aux réponses qui auraient été adressées incorrectement.

Données sur le transport par autobus et autocar au Canada – Lettre d'intérêt

9. Toutes les exigences et les conditions énoncées dans la présente lettre d'intérêt sont à l'intention de l'Office et ne doivent en aucun cas être interprétées comme des initiatives ou des obligations auxquelles il s'engage à donner suite.
10. Toutes les réponses reçues et évaluées par l'Office demeureront strictement confidentielles et seront conservées afin d'appuyer l'élaboration de documents de planification et la prise de décisions à l'interne.
11. À moins d'une demande expresse, l'Office ne retournera pas aux répondants les réponses reçues et évaluées relativement à la présente lettre d'intérêt.
12. L'Office ne sera pas responsable des coûts engagés par les répondants pour la préparation et la soumission des réponses à la présente lettre d'intérêt.
13. Par la présente, l'Office demande des renseignements uniquement pour ses propres fins et ne s'engage en aucun cas à attribuer un marché à l'un ou l'autre des répondants.
14. Le Canada ne remboursera à aucun répondant les dépenses engagées pour répondre à la présente lettre d'intérêt.
15. Il ne s'agit pas d'une offre ni d'une demande de soumissions.
 - I. La présente lettre d'intérêt ne donnera pas lieu à l'attribution d'une offre à commandes ou d'un marché, ni ne mènera à une initiative de financement de développement.
 - II. Les fournisseurs potentiels de tous biens décrits dans la présente lettre d'intérêt ne doivent pas réserver de stock en fonction des renseignements contenus dans la présente lettre d'intérêt.
 - III. Cette lettre d'intérêt n'entraînera pas la création d'une liste de fournisseurs.
 - IV. La réponse d'un fournisseur potentiel à la présente lettre d'intérêt ne l'empêchera pas de participer à tout approvisionnement futur.
 - V. L'approvisionnement en l'un ou l'autre des biens décrits dans la présente lettre d'intérêt ne sera pas nécessairement conforme à cette lettre d'intérêt.
 - VI. La présente lettre d'intérêt vise simplement à recueillir les commentaires de l'industrie sur les questions ici décrites.

16. Nature et réponses demandées

Utilisation des réponses : Les réponses ne seront pas évaluées officiellement. Toutefois, le Canada pourrait s'en servir pour élaborer ou modifier des stratégies d'approvisionnement ou tout document provisoire contenu dans la présente lettre d'intérêt. Le Canada examinera toutes les réponses

Données sur le transport par autobus et autocar au Canada – Lettre d'intérêt

reçues avant la date limite de la lettre d'intérêt. Le Canada peut, à sa discrétion, examiner les réponses reçues après la date limite de la lettre d'intérêt.

Équipe d'examen : Une équipe d'examen composée de représentants du Canada examinera les réponses. Le Canada se réserve le droit d'embaucher un expert-conseil indépendant ou d'utiliser les ressources gouvernementales qu'il juge nécessaires pour examiner une réponse.

Confidentialité : Les répondants doivent marquer toute partie de leur réponse qu'ils jugent exclusive ou confidentielle. Le Canada traitera les réponses conformément à la *Loi sur l'accès à l'information*.

Activité de suivi : Le Canada peut, à sa discrétion, rencontrer les répondants qui indiquent dans leurs réponses qu'ils souhaitent participer à une rencontre de suivi. Cette activité de suivi, si elle est menée, peut comprendre notamment des rencontres ou des conférences individuelles. Le Canada peut, à sa discrétion, communiquer avec les répondants pour leur poser d'autres questions, pour obtenir des précisions sur tout aspect d'une réponse ou pour organiser une démonstration de l'instrument.

Données sur le transport par autobus et autocar au Canada – Lettre d'intérêt

PARTIE 1 : LETTRE D'INTÉRÊT

1. CONTEXTE

À l'heure actuelle, l'Office n'a pas accès à un éventail de données sur les paramètres du transport par autobus et autocar décrivant le rendement de l'industrie, y compris des renseignements détaillés sur les itinéraires et les volumes de transport de passagers.

La Direction de l'analyse et des affaires réglementaires a besoin de données détaillées sur le transport par autobus et autocar afin de mener une analyse plus approfondie permettant de cerner l'état du rendement des autocaristes au Canada.

Le Centre d'expertise sur les transports accessibles (CETA) bénéficierait également de cette base de données, car elle fournira de plus amples renseignements l'accessibilité des services offerts par des fournisseurs de services de transport par autobus et autocar au Canada.

2. OBJECTIF

L'Office des transports du Canada (OTC) a besoin de données détaillées provenant du secteur du transport par autobus et autocar pour diverses fonctions de l'Office, notamment pour mieux comprendre l'industrie.

3. OBJECTIFS DE LA LETTRE D'INTÉRÊT

Les détails fournis dans la présente permettent aux fournisseurs potentiels de déterminer s'ils sont capables et désireux de soumissionner pour répondre à un besoin de cette nature.

4. PRODUITS LIVRABLES

Tous les répondants qui s'estiment capables et désireux de fournir les biens décrits dans la présente lettre doivent démontrer qu'ils sont en mesure de satisfaire aux exigences en présentant une réponse aux éléments livrables suivants :

1. Les données doivent être transmises à l'OTC conformément aux modalités du marché.
2. Les données doivent inclure une liste de codage qui définira les codes utilisés dans l'ensemble de données.
3. À la réception des données, l'OTC disposera de quatre semaines pour les vérifier.
4. Pendant les huit semaines suivant l'importation des données, l'entrepreneur doit répondre aux questions de l'OTC dans un délai de deux jours ouvrables.

5. LISTE DES EXIGENCES RELATIVES AUX DONNÉES

Les données doivent comprendre :

Données sur le transport par autobus et autocar au Canada – Lettre d'intérêt

1. Une liste complète de tous les transporteurs par autobus ou autocar qui relèvent de la compétence fédérale.
2. Pour chaque fournisseur de services pertinent, une liste complète de tous les circuits, y compris les distances, la fréquence des trajets, la tarification, le nombre de passagers transportés et le nombre de places disponibles sur chaque itinéraire, ainsi que la taille des parcs d'autobus et d'autocars, le nombre d'employés (y compris contractuels) et leurs taux de rémunération, de même qu'une estimation du taux de croissance de chaque fournisseur de services, la durée de vie utile estimative des autobus ou des autocars, l'âge moyen des autobus ou des autocars du parc actuel du transporteur, le coût d'aménagement et d'entretien des aires de soulagement pour chiens d'assistance, le coût de la fourniture à bord d'un contenu de divertissement accessible, la mesure dans laquelle le transporteur se conforme au principe du 1p1t (une personne, un tarif), y compris le nombre de demandes présentées et de mesures d'adaptation prises en vertu de ce principe; il faut également indiquer si le site Web de chaque transporteur est conforme aux Normes d'accessibilité des contenus Web (WCAG 2.0) du World Wide Web consortium (W3C);
 - le pourcentage d'autobus et d'autocars qui fonctionnent au maximum de leur capacité, qui ont des tableaux d'affichage, qui sont accessibles, qui ont des toilettes accessibles en fauteuil roulant, ainsi que la présence de cartes d'information sur la sécurité et les caractères utilisés dans ces cartes (ordinaires, braille et gros caractères), la présence de marqueurs tactiles de ligne, de boutons d'appel d'urgence, d'espaces de rangement pour fauteuils roulants, d'espaces réservés aux aides à la mobilité (y compris le nombre de ces espaces par autobus ou autocar), de plateformes élévatrices pour fauteuils roulants (en précisant leur capacité pondérale maximale) et de divertissements à bord;
 - la proportion de passagers qui demandent un espace de rangement pour leur aide à la mobilité;
 - la proportion de passagers qui demandent tout autre type de mesure d'adaptation (idéalement, par catégories).
3. Une liste complète des gares d'autobus ou d'autocar desservant les transporteurs de compétence fédérale.
4. Pour chaque gare pertinente, le nombre de passagers et d'employés (y compris contractuels) – et leurs taux de rémunération – pour chaque jour, ainsi que le nombre de fauteuils roulants disponibles et la présence d'aires de soulagement pour chiens d'assistance; il faut également indiquer si la gare offre une assistance au débarcadère, des plateformes élévatrices pour fauteuils roulants (en précisant leur nombre et leur capacité pondérale maximale) et si le transporteur se conforme à la norme CSA B651-18 et si le site Web de l'exploitant de gare est conforme aux normes d'accessibilité des contenus Web (WCAG 2.0) du W3C.
5. L'estimation du coût des tabourets, des plateformes élévatrices et des fauteuils roulants offerts à la gare.

Données sur le transport par autobus et autocar au Canada – Lettre d'intérêt

6. CALENDRIER DE L'APPROVISIONNEMENT

Actuellement, le calendrier estimatif prévu pour l'approvisionnement est le suivant :

1. Diffusion de la lettre d'intérêt à l'industrie – Été 2019.
2. Diffusion éventuelle d'une demande de propositions (DP) à l'industrie – Automne 2019.
3. Attribution éventuelle d'un marché – Automne 2019-2020.

7. SÉCURITÉ

Aucune exigence relative à la sécurité n'est associée à la présente lettre d'intérêt, mais il pourrait y en avoir dans d'éventuelles demandes de soumissions.

8. CONFIDENTIALITÉ DES RENSEIGNEMENTS FOURNIS

Bien que l'Office demande aux répondants de répondre à la présente lettre d'intérêt, il est entendu que les répondants pourraient ne pas être disposés à transmettre tous les renseignements demandés par l'Office ou ne pas être en mesure de le faire.

Néanmoins, afin d'encourager les répondants à être le plus ouvert possible, il est entendu que l'Office, pendant et après la période couverte par la lettre d'intérêt, traitera tous les renseignements de manière confidentielle et ne divulguera aucun des renseignements désignés par le répondant comme étant « confidentiels » ou « exclusifs » dans sa réponse à la présente lettre d'intérêt, à moins d'avoir l'autorisation écrite du répondant.

Bien que l'objectif principal de la présente lettre d'intérêt soit d'identifier les fournisseurs potentiels auxquels l'Office fera appel en vue de la planification de projets, l'Office n'attribuera directement à un répondant aucun des renseignements désignés comme étant « confidentiels » ou « exclusifs » dans les réponses des répondants.

De plus, l'Office n'imposera aucune obligation ni aucun engagement ultérieur aux répondants en ce qui concerne les réclamations ou les renseignements sur les coûts figurant dans leurs réponses.

9. MODÈLE À L'INTENTION DES RÉPONDANTS

Afin de permettre à l'Office de tirer pleinement avantage des réponses à la lettre d'intérêt et de faciliter une évaluation uniforme et structurée des renseignements fournis dans les réponses, les répondants sont invités à présenter leurs réponses dans le même ordre que les questions posées dans la **Partie 2 – Modèle de réponse** de la présente lettre d'intérêt.

Outre les autres droits exprimés ou implicites, l'Office se réserve les droits suivants :

Données sur le transport par autobus et autocar au Canada – Lettre d'intérêt

1. Annuler le présent processus de lettre d'intérêt à n'importe quel moment et publier une nouvelle lettre d'intérêt pour l'obtention des mêmes renseignements ou de renseignements similaires.
2. Modifier la structure et le calendrier du processus de lettre d'intérêt.
3. Modifier ou reporter en tout temps toute date ou heure de la présente lettre d'intérêt, et ce, pour la période que l'Office jugera appropriée, à son entière discrétion.
4. Apporter des changements, même importants, à la présente lettre d'intérêt, pourvu que ces changements soient présentés par la voie d'un addenda selon la méthode décrite dans la présente lettre d'intérêt.
5. Fournir des renseignements supplémentaires ou des éclaircissements, ou demander à un ou à tous les répondants de fournir par écrit des éclaircissements ou un complément d'information.
6. Communiquer, dans le cadre du processus d'évaluation, avec tout client ou toute référence figurant dans la présentation d'un répondant.
7. Ne pas tenir compte d'une réponse contenant des renseignements que l'Office (à son avis exclusif) juge faux, inexacts, douteux ou trompeurs.

Données sur le transport par autobus et autocar au Canada – Lettre d'intérêt

PARTIE 2 : MODÈLE DE RÉPONSE

Afin de permettre à l'Office de tirer pleinement avantage des réponses à la lettre d'intérêt et de faciliter une évaluation uniforme et structurée des renseignements fournis, les répondants sont invités à présenter leurs réponses conformément au **Modèle de réponse suivant** :

Les répondants doivent répondre aux questions suivantes :

1. Votre entreprise peut-elle fournir et livrer les données demandées?
 - I. Si OUI, veuillez l'indiquer et passer à la prochaine question.
 - II. Si NON, veuillez décrire dans quelle mesure votre entreprise peut répondre à ces exigences. Veuillez indiquer les éventuelles lacunes et énumérer toutes les hypothèses.
2. Votre entreprise a-t-elle au moins deux recommandations de clients du secteur privé ou du gouvernement?
 - I. Si OUI, veuillez les indiquer et passer à la question suivante.
 - II. Si NON, veuillez expliquer pourquoi votre entreprise n'a pas de clients du secteur privé ou du gouvernement.
3. Votre entreprise est-elle intéressée à présenter une soumission?
 - I. Si OUI, veuillez l'indiquer. Merci!
 - II. Si NON, veuillez expliquer pourquoi vous ne présenteriez pas de soumission. Veuillez énumérer toutes les contraintes et les hypothèses. Veuillez inclure toutes les questions ou tous les commentaires qui n'ont pas déjà été soulevés pendant la période visée par la lettre d'intérêt.